

Chariot automoteur à conducteur porté

Préparation CACES® /Autorisation de conduite

OBJECTIF

- Être capable de conduire en sécurité les chariots automoteurs à conducteur porté d'une ou plusieurs catégories

PROGRAMME

Théorie :

- La réglementation en vigueur
- Les responsabilités du cariste
- Les différents types de chariots
- Les consignes d'entretien et de sécurité
- Les prescriptions et les interdictions
- Technologie

Pratique : (selon la catégorie)

- Conduite sur différents sols
- Manœuvre de précision et de maniabilité
- Manœuvre de gerbage et stockage d'une charge
- Chargement et déchargement d'un camion
- Manœuvre sur quai

Validation de la formation : théorique et pratique
(Tests selon la recommandation R389 de la CNAMTS)

Les stagiaires se présenteront munis de leurs équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité...)



Personnel concerné :

Personnel désigné

Pré-requis :

Être déclaré apte par le médecin du travail

Durée :

CACES®
2 à 4 jours
+ tests

Autorisation de conduite
2 à 5 jours avec tests

Effectif :

Maximum
6 stagiaires

Nous contacter :

**Atouts Formations
Sécurité**

Les Quatre routes
38160 Saint Romans
Tél : 09 65 01 08 11
Fax : 04 76 64 06 12
contact@aforse.com
www.aforse.com